

NOTES EXPLICATIVES

QUESTIONNAIRE – UNION CIVILE (SJ-833)

Chacun des futur(e)s conjoint(e)s doit remplir la section du questionnaire le(la) concernant avant de se présenter à l'entrevue au préalable, dont la date et l'heure sont fixés par le greffier.

Pour de plus amples renseignements et obtenir les coordonnées de tous les palais de justice de la province de Québec, vous pouvez consulter la liste des palais publiée sur le site Internet du ministère de la Justice. Vous pouvez également consulter le document intitulé « Le mariage ou l'union civile », également disponible sur le site Internet du ministère de la Justice.

TYPES DE FORMULAIRES

Ce formulaire est offert en format PDF dynamique, c'est-à-dire qu'il permet à l'utilisateur de le remplir à l'écran, après l'avoir téléchargé au www.justice.gouv.qc.ca.

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous devez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm). En conséquence, prenez soin de configurer votre imprimante selon les caractéristiques de ce format.

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Vous devez apporter avec vous le questionnaire rempli lors de l'entrevue au préalable, ainsi que votre acte de naissance ou certificat de naissance émis par le Directeur de l'état civil. Vous devez également être accompagné d'un témoin majeur pour signer, devant le greffier, la déclaration qui servira à la publication de l'union civile.

Des frais judiciaires sont payables au moment du dépôt de votre Questionnaire. Pour connaître le montant des frais à acquitter, veuillez vous référer au site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca.

► N° _____

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

*Avant de remplir ce formulaire,
lire les notes explicatives
à la dernière page.*

► FUTUR(E)S CONJOINT(E)

..... Femme Homme

..... Femme Homme

► LA CÉLÉBRATION EST DEMANDÉE POUR LE MOIS DE

.....

► LA CÉRÉMONIE SE DÉROULERA EN (*cocher la langue souhaitée*) :

FRANÇAIS

ANGLAIS

SECTION A - À remplir par le futur conjoint ou la future conjointe

Nom de famille		Prénoms (<i>souligner le plus usuel</i>)							
Adresse actuelle (<i>N° civique, rue, n° d'appartement, ville, province, pays</i>)									
		Code postal		Ind. rég.	Téléphone à la résidence		Ind. rég.	Téléphone au bureau	
Date de naissance A M J		Lieu de naissance (<i>ville, province, pays</i>)							
Lieu où la naissance a été enregistrée (<i>paroisse, ville, province, pays</i>) ou n° d'inscription au registre de l'état civil									
Nom de famille et prénoms du père à sa naissance									
Nom de famille et prénoms de la mère à sa naissance									
État civil : <input type="radio"/> célibataire		Ex-conjoint(e) détenteur(trice) :		<input type="radio"/> d'un jugement de divorce		<input type="radio"/> d'une annulation de mariage			
<input type="radio"/> veuf(ve)				<input type="radio"/> d'une annulation d'une union civile		<input type="radio"/> d'une dissolution d'une union civile			
Lien de parenté avec le futur conjoint ou la future conjointe				<input type="radio"/> Aucun ou préciser lequel					
Aux fins de statistiques seulement									
Langue maternelle ¹		<input type="radio"/> Français		<input type="radio"/> Anglais		Autre (préciser)			
Nombre d'années de scolarité complétées avec succès									
Adresse du domicile des conjoints après l'union civile (si elle est inconnue, inscrire la municipalité, la province ou le pays étranger où vous projetez habiter) (<i>N° civique, rue, n° d'appartement, ville, province, pays</i>)									

SECTION B - À remplir si vous êtes veuf ou veuve

Nom de famille et prénoms du conjoint décédé ou de la conjointe décédée							
Lieu de son inhumation (<i>ville, province, pays</i>)						Date du décès A M J	

SECTION C - À remplir si vous avez déjà été marié(e) ou si vous avez été uni(e) civilement

Mon union précédente était :		Cette union a pris fin à la suite :					
<input type="radio"/> un mariage <input type="radio"/> une union civile		<input type="radio"/> d'un divorce		<input type="radio"/> d'une annulation		<input type="radio"/> d'une dissolution	
Nom et prénom de l'ex-conjoint(e)							
Endroit où cette union a légalement pris fin (par jugement, par dissolution notariée, etc.) (<i>ville, province, pays</i>)							

SECTION D - Attestation

J'ATTESTE QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS CE FORMULAIRE SONT VRAIS.	
Date	Signature

Ne pas remplir cette section

Nom de famille et prénoms du témoin des déclarations							
Adresse (<i>N° civique, rue, n° d'appartement, ville, province, pays</i>)							

¹ Indiquer la première langue que vous avez apprise dans l'enfance et que vous comprenez encore. Si vous ne comprenez plus cette langue, indiquez la deuxième langue apprise dans l'enfance et encore comprise.

SECTION E - À remplir par le futur conjoint ou la future conjointe

Nom de famille		Prénoms (<i>souligner le plus usuel</i>)					
Adresse actuelle (<i>N° civique, rue, n° d'appartement, ville, province, pays</i>)							
		Code postal		Ind. rég.	Téléphone à la résidence	Ind. rég.	Téléphone au bureau
Date de naissance A M J		Lieu de naissance (<i>ville, province, pays</i>)					
Lieu où la naissance a été enregistrée (<i>paroisse, ville, province, pays</i>) ou n° d'inscription au registre de l'état civil							
Nom de famille et prénoms du père à sa naissance							
Nom de famille et prénoms de la mère à sa naissance							
État civil : <input type="radio"/> célibataire Ex-conjoint(e) détenteur(trice) : <input type="radio"/> d'un jugement de divorce <input type="radio"/> d'une annulation de mariage <input type="radio"/> veuf(ve) <input type="radio"/> d'une annulation d'une union civile <input type="radio"/> d'une dissolution d'une union civile							
Lien de parenté avec le futur conjoint ou la future conjointe <input type="radio"/> Aucun ou préciser lequel							
Aux fins de statistiques seulement							
Langue maternelle ¹ <input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Anglais Autre (préciser)							
Nombre d'années de scolarité complétées avec succès							
Adresse du domicile des conjoints après l'union civile (si elle est inconnue, inscrire la municipalité, la province ou le pays étranger où vous projetez habiter) (<i>N° civique, rue, n° d'appartement, ville, province, pays</i>)							

SECTION F - À remplir si vous êtes veuf ou veuve

Nom de famille et prénoms du conjoint décédé ou de la conjointe décédée			
Lieu de son inhumation (<i>ville, province, pays</i>)			Date du décès A M J

SECTION G - À remplir si vous avez déjà été marié(e) ou si vous avez été uni(e) civilement

Mon union précédente était : <input type="radio"/> un mariage <input type="radio"/> une union civile		Cette union a pris fin à la suite : <input type="radio"/> d'un divorce <input type="radio"/> d'une annulation <input type="radio"/> d'une dissolution		
Nom et prénom de l'ex-conjoint(e)				
Endroit où cette union a légalement pris fin (par jugement, par dissolution notariée, etc.) (<i>ville, province, pays</i>)				

SECTION H - Attestation

J'ATTESTE QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS CE FORMULAIRE SONT VRAIS.	
Date	Signature

Ne pas remplir cette section

Accepté le	Rencontre fixée au	à	heures
Remarques			

¹ Indiquer la première langue que vous avez apprise dans l'enfance et que vous comprenez encore. Si vous ne comprenez plus cette langue, indiquez la deuxième langue apprise dans l'enfance et encore comprise.

► Informations

Pour contracter une union civile, chaque conjoint doit être âgé de 18 ans ou plus.

L'ENTREVUE PRÉALABLE

Le greffier vous informera du jour et de l'heure où se tiendra l'entrevue préalable à la célébration de l'union civile. Les futur(e)s conjoint(e)s devront alors se présenter au palais de justice, **avec un témoin majeur**, pour signer, devant le greffier, la déclaration qui servira à la publication de l'union civile. Il n'est pas essentiel que ce témoin agisse aussi comme témoin lors de la célébration.

La date et l'heure de la célébration de l'union civile seront confirmées lors de cette entrevue.

AFFICHAGE

Conformément à la loi, l'avis de publication de l'union civile doit être affiché pendant 20 jours avant la date prévue pour la célébration sur le site Internet du Directeur de l'état civil.

CÉLÉBRATION

L'union civile doit être célébrée dans un palais de justice ou dans un lieu autorisé à cette fin. L'union civile est célébrée par le greffier de la Cour supérieure entre 9 h et 16 h 30 du lundi au samedi à l'exception des jours prévus aux Règles sur la célébration du mariage civil ou l'union civile.

CERTIFICAT OU ACTE D'UNION CIVILE

Pour obtenir un certificat ou un acte d'union civile, vous devez vous adresser au Directeur de l'état civil.

RÈGLEMENTS

Il est permis de filmer et de photographier pendant la cérémonie. Toutefois, il est interdit de lancer des confettis ou de consommer des boissons alcoolisées dans le palais de justice où est célébrée l'union civile.

TARIF

Les coûts pour la célébration d'une union civile sont de _____ (taxes comprises).

Si le greffier doit se déplacer pour célébrer l'union civile, des frais supplémentaires s'ajoutent aux coûts de base.

Ce montant, payable lors de l'entrevue, doit être versé comptant, par carte de débit ou de crédit, par mandat poste, par mandat de banque ou par chèque visé émis au nom du ministre des Finances.

► Comment remplir le formulaire

Chacun(e) des futur(e)s conjoint(e)s doit remplir **en caractères d'imprimerie** la ou les sections qui le(la) concernent et fournir, avec ce formulaire, rempli et signé, **son acte de naissance ou son certificat de naissance émis par le Directeur de l'état civil**.

En outre :

- ▶ une **personne veuve** doit fournir le certificat de décès de l'ex-conjoint(e) ou une copie de l'acte de décès émise par le Directeur de l'état civil;
- ▶ une **personne divorcée** doit fournir en plus un certificat ou une copie officielle du jugement irrévocable de divorce;
- ▶ une **personne qui a fait annuler un précédent mariage ou une union civile** doit fournir une copie certifiée conforme du jugement d'annulation;
- ▶ une **personne qui a fait dissoudre une précédente union civile** doit fournir une copie certifiée conforme du jugement de dissolution ou une copie de la déclaration commune notariée.

Toute erreur dans le formulaire ou toute négligence à transmettre les documents demandés peuvent retarder la publication et la célébration de l'union civile.